

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT
ARTICLE 7.1 1) DU RÈGLEMENT 51-102
ET
ARTICLE 5.2 DU RÈGLEMENT 61-101

Nom et adresse de la société

Maya Or & Argent Inc. / Maya Gold & Silver Inc.
Suite 207
10 boul. de la Seigneurie est
Blainville, Québec J7C 3V5

Date du changement important

3 septembre 2010

Communiqué de presse

Le 3 septembre 2010, Maya Or & Argent inc. a émis un communiqué de presse relativement au changement important décrit ci-dessous via Marketwire.

Résumé du changement important

Maya Or & Argent a clôturé un placement privé de 2 000 000 unités au prix de 0,25 \$ l'unité pour un produit total de 500 000 \$.

Description circonstanciée du changement important

Description circonstanciée du changement important

Maya Or & Argent (le « Maya ») a clôturé un placement privé (le « placement ») de 2 000 000 unités (une « unité ») pour un montant total de 500 000 \$. Les unités émises au prix de 0,25 \$ chacune sont composées d'une action ordinaire de Maya et d'un bon de souscription donnant droit de souscrire une action ordinaire de Maya au prix de 0,35 \$ au cours d'une période de 18 mois. Les titres émis sont assujettis à des restrictions d'opérations pendant une période de quatre mois suivant la clôture. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération en vertu de laquelle la Société aura le droit d'exiger la conversion des bons de souscription dans le cas où le prix de clôture des actions ordinaires serait égal ou supérieur à 0,60 \$ pendant toute période de 20 jours consécutifs de négociation, faute de quoi les bons de souscription expireront.

Le produit du placement servira à poursuivre les travaux d'exploration et de mise en valeur du projet Amizmiz au Maroc et pour le fonds de roulement.

L'information qui suit répond aux exigences du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*.

a) Description de l'opération et de ses conditions importantes

Maya a clôturé un placement privé de 2 000 000 unités au prix de 0,25 \$ l'unité pour un produit total de 500 000 \$. Les unités émises au prix de 0,25 \$ chacune sont composées d'une action ordinaire de Maya et d'un bon de souscription donnant droit de souscrire une action ordinaire de Maya au prix de 0,35 \$ au cours d'une période de 18 mois.

b) But et raisons commerciales de l'opération

Le but de l'opération était de lever des fonds aux fins de financer le programme d'exploration de la propriété Amizmiz et fonds de roulement de la Société.

c) Effet prévu de l'opération sur les activités commerciales et les affaires de l'émetteur

Se reporter au paragraphe b) ci-dessus.

d) Description de certains éléments

i) *Intérêt dans l'opération de chaque personne intéressée, des personnes avec qui elle a des liens ainsi que des autres personnes apparentées à celle-ci*

MM. Nouredine Mokaddem, vice-président, chef des opérations et John Booth, administrateur de la Société ont souscrits au placement.

ii) *Effet prévu de l'opération sur le pourcentage de titres de l'émetteur ou d'une entité du même groupe que l'émetteur dont chaque personne visée à la disposition i a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise pour laquelle ce pourcentage subirait un changement important*

À la suite de leurs souscriptions, le pourcentage de participation (propriété véritable ou emprise exercé) de chacun des initiés a augmenté comme suit :

- N. Mokaddem, le pourcentage d'actions ordinaires est passé d'environ 1,21% à 2,27 % alors que le pourcentage de bons de souscription est passé de 3,82 % à 6,42 % (sur la base des bons de souscription de la société).
- J. Booth, le pourcentage d'actions ordinaires est passé d'environ 2,54 % à 2,68 % alors que le pourcentage de bons de souscription est passé de 1,99 % à 4,08 % (sur la base des bons de souscription et de la société).

- e) Exposé du processus d'examen et d'approbation que le conseil d'administration et le comité spécial, le cas échéant, de l'émetteur ont adopté à l'égard de l'opération, y compris un exposé de toute opinion contraire sur un point important ou de toute abstention d'un administrateur et de tout désaccord important entre le conseil et le comité spécial

Le placement a été approuvé par tous les administrateurs désintéressés de la société et il n'y a eu aucune opinion contraire ou abstention ni désaccord important relativement au placement.

- f) Résumé de l'évaluation officielle

Sans objet. Se reporter au paragraphe i) ci-dessous.

- g) Évaluations antérieures qui se rapportent à l'objet de l'opération ou sont autrement pertinentes par rapport à l'opération et qui remplissent les conditions prévues au règlement.

Sans objet.

- h) Nature générale et conditions importantes de toute convention intervenue entre l'émetteur, ou une personne apparentée à celui-ci, et une personne intéressée, ou un allié d'une personne intéressée, dans le cadre de l'opération.

La convention de souscription pour le placement pour chacun des initiés contenaient les provisions et termes que l'on retrouve généralement dans ce type de convention.

- i) Dispenses d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires en vertu des articles 5.5 et 5.7 respectivement et faits justifiant le droit aux dispenses.

La société est dispensée, en vertu des sous-paragraphe 5.5 a) et 5.7 a), des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires en raison du fait que ni la juste valeur marchande de l'objet de l'opération ni celle de la contrepartie de cette opération (soit le placement), dans la mesure où elles concernent les personnes intéressées, ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la société établie selon le règlement 61-101.

Information sur les opérations de restructuration

Sans objet

Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Information omise

Sans objet

Membre de la haute direction

Pour joindre un membre de la haute direction, communiquer avec :

Leonard Teoli

(450) 435-0700 # 204

Chef des opérations financières

Date du rapport

Le 10 septembre 2010

Communiqué de presse



Maya Or & Argent Clôture un Placement

Montréal, Québec- le 3 septembre 2010 - Maya Or & Argent inc. ("Maya" ou la "Société") (TSX-V: MYA) est heureuse d'annoncer la clôture du placement privé sans l'entremise de courtiers (le « placement ») précédemment annoncé le 16 août 2010. La Société a levé 500 000 \$ par l'émission de 2 000 000 unités à un prix de 0,25 \$ l'unité. Chaque unité comprend une action ordinaire de la Société et un bon de souscription. Chaque bon de souscription donne droit au porteur de souscrire une action ordinaire au prix de 0,35 \$ pour une période de 18 mois suivant la date de clôture. 2012. Chaque bon de souscription donne droit au porteur de souscrire une action ordinaire au prix de 0,35 \$ jusqu'au avril 2012. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération en vertu de laquelle la Société aura le droit d'exiger la conversion des bons de souscription dans le cas où le prix de clôture des actions ordinaires serait égal ou supérieur à 0,60 \$ pendant toute période de 20 jours consécutifs de négociation, faute de quoi les bons de souscription expireront.

Dans le cadre du placement privé, Monsieur John Booth, un administrateur de la société a souscrit au placement privé pour un montant de 125 000 \$ et a acquis 500 000 unités et Monsieur Nouredine Mokaddem, vice-président et chef des opérations a souscrit pour un montant de 100 000 \$ et a acquis 400 000 unités.

À la suite du placement privé, M. Booth, détient 942 045 actions ordinaires de la société, 508 522 bons de souscription et 100 00 options et M. Mokaddem détient 800 000 actions ordinaires, 800 000 bons de souscription et 450 000 options.

Tous les titres émis dans le cadre de ce placement privé sont assujettis à des restrictions de revente de quatre mois.

Le produit du placement servira à poursuivre les travaux de forage à proximité de l'anomalie Tigril, où une intersection de 7,05 g/t Au sur plus de 8,0 mètres a été intersecté dans une large zone de 20 mètres avec une teneur titrant en moyenne 3,02 g/t Au, dans le trou de forage A3 et pour le fonds de roulement.

À PROPOS DE MAYA

Maya Or & Argent est une société minière canadienne, cotée à la bourse de croissance TSX, qui se consacre ses activités à l'exploration de gisements de métaux précieux. La Société s'est engagée à mettre en valeur la propriété aurifère-argentifère Amizmiz au Maroc.

Pour plus de renseignements au sujet de Maya visitez www.mayagoldsilver.com ou communiquez avec :

Guy Goulet
Président et chef de la direction
T: (450) 435-0700 poste 204
ggoulet@mayagoldsilver.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

À l'exception des données historiques, toutes les déclarations faites dans ce communiqué comportent des éléments de risque et d'incertitude. Les événements et les résultats réels pourraient effectivement différer des prévisions et des attentes exprimées par la société.